



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 12 décembre 2006
16634/06 (Presse 362)
(OR. en)

**26^{ème} session du Conseil de l'EEE
Bruxelles, le 12 décembre 2006**

Conclusions

1. La vingt-sixième session du Conseil de l'EEE a eu lieu le 12 décembre 2006 à Bruxelles, sous la présidence de M. *Jonas Gahr Støre*, ministre des affaires étrangères de la Norvège. Ont participé à cette session, pour l'EEE/AELE, M. *Þorsteinn Ingólfsson*, Ambassadeur, représentant spécial du ministre des affaires étrangères de l'Islande et Mme *Rita Kieber-Beck*, ministre des affaires étrangères du Liechtenstein, ainsi que, pour l'UE, Mme *Paula Lehtomäki*, ministre chargée des affaires européennes de la Finlande, représentant la présidence du Conseil de l'Union européenne, des membres du Conseil de l'Union européenne et le représentant de la Commission européenne chargé des questions relatives au Conseil de l'EEE.
2. Le Conseil de l'EEE a noté que, dans le cadre du dialogue politique, les ministres ont discuté de la situation au Liban, au Soudan et au Kosovo.

P R E S S E

3. Le Conseil de l'EEE a déploré que les travaux visant à ce que la Bulgarie et la Roumanie deviennent parties contractantes à l'accord EEE n'aient pas progressé, compte tenu de l'importance que revêt la conclusion rapide des accords d'élargissement respectifs. Le Conseil de l'EEE invite instamment toutes les parties à redoubler d'efforts afin que ces négociations soient conclues dans les meilleurs délais.
4. Les ministres ont souligné qu'il importait que toutes les parties contractantes veillent à ce que les autorités publiques et d'autres acteurs concernés de l'ensemble de l'Espace économique européen continuent d'être dûment informés sur l'accord EEE.
5. Le Conseil de l'EEE a pris acte des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne en faveur de l'emploi et de la croissance, davantage axée sur les programmes nationaux de réforme (PNR) et sur le programme communautaire de Lisbonne. La coordination des politiques énergétiques ayant été identifiée comme l'une des premières priorités de la stratégie de Lisbonne, cette dernière a acquis une importance croissante pour les États de l'EEE/AELE. Par ailleurs, le Conseil de l'EEE a accueilli avec satisfaction l'approche générale de la gestion maritime adoptée par l'UE, qui est exposée dans le Livre vert sur une politique maritime de l'UE. Les États de l'EEE/AELE espèrent contribuer aux discussions ultérieures sur une future politique maritime de l'UE.
6. Le Conseil de l'EEE a salué l'adoption d'un document-cadre d'orientation sur la dimension septentrionale, établi conjointement, qui vise à renforcer l'engagement de tous les partenaires, participants et autres acteurs en faveur de la politique relative à la dimension septentrionale.
7. Les ministres se sont félicités que la mise en œuvre du mécanisme financier de l'EEE et du mécanisme financier norvégien ait progressé. Les mécanismes financiers sont à présent entrés dans la phase d'élaboration de projet et de mise en œuvre. L'importance de l'ouverture, de la transparence et de l'efficacité de cette mise en œuvre, ainsi que d'une large participation à celle-ci a été soulignée. Le Conseil de l'EEE s'est félicité du lancement, en Pologne, en République tchèque, en Hongrie, au Portugal, en Slovaquie, en Slovénie, à Malte, en Estonie, en Espagne, en Lituanie et à Chypre, des appels à propositions qui permettront de dégager près de 400 millions EUR pour les candidats potentiels. Le Conseil de l'EEE a rappelé que les mécanismes financiers offrent des occasions de renforcer les relations entre les États de l'EEE/AELE, la Norvège et les États membres de l'UE bénéficiaires.
8. En ce qui concerne l'examen de l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de la coopération au sein de l'EEE, le Conseil de l'EEE a pris acte du rapport d'activité du comité mixte de l'EEE. Les ministres se sont félicités que la coopération continue de bien fonctionner et que la nouvelle législation relative au marché intérieur soit incorporée rapidement dans l'accord EEE. Ils ont réaffirmé qu'il importait que l'EEE/AELE participe en temps opportun aux agences de l'UE présentant un intérêt pour l'EEE.

En particulier, le Conseil de l'EEE:

- a réaffirmé l'importance de la participation de l'EEE/AELE aux programmes de l'UE présentant de l'intérêt pour l'EEE. Cette participation est cofinancée par les États de l'EEE/AELE et contribue à renforcer la coopération au sein de l'EEE dans des domaines autres que les quatre libertés du marché intérieur, favorisant ainsi les objectifs politiques et économiques communs inhérents à l'accord EEE. Le Conseil de l'EEE a encouragé l'ensemble des parties concernées à tout mettre en œuvre pour que les États de l'EEE/AELE puissent participer en temps utile aux programmes de l'UE en préparation pour la période 2007-2013 qui présentent un intérêt pour l'EEE;
- a accueilli avec satisfaction l'intégration dans l'accord EEE de la modernisation de la réglementation applicable à la passation des marchés publics;
- a déclaré qu'il attendait avec intérêt que soit adoptée sous peu une décision du Comité mixte de l'EEE concernant la participation de l'EEE/AELE à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA);
- a salué les progrès réalisés sur la voie de l'élargissement du champ d'application de la législation vétérinaire de l'EEE à l'Islande;
- s'est félicité des progrès réalisés en ce qui concerne le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre;
- s'est félicité que le réexamen fondé sur l'article 19 de l'accord EEE avec la Norvège ait commencé l'objectif étant de parvenir à la libéralisation progressive des échanges agricoles;
- a rappelé l'objectif consistant à préserver le bon fonctionnement du marché intérieur dans le domaine de l'aviation civile et a pris note avec satisfaction de l'intégration dans l'accord EEE des règles et des principes communs régissant l'organisation de l'espace aérien européen (ciel unique européen);
- a rappelé l'objectif consistant à préserver le bon fonctionnement du marché intérieur, y compris dans le domaine de la libre circulation des personnes, et a demandé que les éléments de l'acquis en suspens dans ce domaine soient également intégrés sans tarder conformément aux dispositions de l'accord EEE;
- a pris note avec intérêt de la nouvelle stratégie de l'UE en matière d'innovation, notamment des dix priorités stratégiques prévues aux niveaux national et européen;

- s'est félicité que la mise au point d'une nouvelle politique du marché intérieur fasse l'objet d'un dialogue étroit et a pris acte de la nécessité d'étendre les consultations au réexamen en profondeur du marché unique qui est prévu;
 - a reconnu la contribution de l'EEE/AELE aux efforts visant à définir un meilleur cadre général pour les services dans le marché intérieur;
 - s'est félicité que l'EEE/AELE continue de contribuer au processus d'élaboration des décisions concernant la législation et les programmes de la Communauté européenne présentant de l'intérêt pour l'EEE, entre autres par sa participation aux comités et groupes de travail compétents de la Communauté européenne, et par ses observations.
9. Le Conseil de l'EEE a procédé à un débat d'orientation sur les perspectives de relance du cycle de négociations de Doha et ses incidences éventuelles.
10. Le Conseil de l'EEE a reconnu qu'il était souhaitable d'inviter les ministres de l'EEE/AELE à assister aux réunions ministérielles informelles pertinentes de l'UE, ainsi qu'aux conférences ministérielles, sur la base de la participation de l'EEE/AELE au marché intérieur. Il a également rappelé la pratique consistant à inviter les États de l'EEE/AELE, au niveau des fonctionnaires, à des réunions de dialogue politique avec les groupes compétents du Conseil de l'Union européenne en formation de troïka, et a indiqué qu'il se félicitait que le prochain pays exerçant la présidence, à savoir l'Allemagne, ait l'intention de poursuivre cette pratique.
11. Le Conseil de l'EEE a pris acte des résolutions adoptées par le comité parlementaire mixte de l'EEE, lors de sa 27^{ème} réunion tenue à Bruxelles le 10 octobre 2006, concernant *La mise en œuvre de la législation de l'EEE et L'élargissement de l'EEE: expériences et perspectives*. Il a également pris acte des résolutions adoptées par le comité consultatif de l'EEE lors de sa 14^{ème} réunion tenue à Höfn, en Islande, le 25 juin 2006, concernant *L'avenir de la politique portant sur la dimension septentrionale* et *La stratégie de Lisbonne - Davantage de croissance durable grâce aux réformes nationales et à une coopération EEE renforcée*.
-